

ARRÊTÉ N° 2026 – 33

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COLLEGES ENSEIGNANTS ET BIATSS

La Directrice de l'Institut d'études politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 719 à D. 719-40 et D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'arrêté 2026-25 relatif à la composition du comité électoral consultatif ;
Vu l'arrêté 2026-27 (modificatif) relatif à l'ouverture et organisation des élections au Conseil d'administration – enseignants et BIATSS ;
Vu l'arrêté 2026-31 relatif à la composition du bureau de vote ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;
Vu le règlement intérieur ;

ARRETE

Article 1 : Composition des collèges des représentants enseignants

Collège A (professeurs et assimilés):

- M. Philippe Aldrin
- M. Nicolas Badalassi
- M. Walter Bruyere-Ostells
- M. Alexandre Ciaudo
- Mme Céline Gimet

Collège B (autres personnels d'enseignement et de recherche) :

- Mme Sophie Doudet
- Mme Rachel Joubert
- M. Adrien Vitse

Article 2 : Composition du collège des représentants des personnels bibliothécaires, ingénieurs, techniciens, administratifs et personnels sociaux et de santé (BIATSS)

Collège C (BIATSS) :

- Mme Anne Martin

Article 3 : Aucun candidat n'ayant recueilli la majorité requise pour les deux autres sièges à pourvoir au sein du collège B, il est procédé à l'organisation d'un second tour du scrutin.

Article 4 : La durée du mandat des représentants enseignants et BIATSS est de 3 ans

Article 5 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 septembre 2026

Alessia LEFÉBURE,
Directrice

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 30/09/2026

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 01/10/2026

